

Évaluer les trajets de soins : accord sur la façon de récolter et d'évaluer les données

L'évaluation scientifique des trajets de soins diabète de type 2 et insuffisance rénale chronique commencera bientôt. Le projet d'étude ACHIL décrit la manière de transmettre, récolter et analyser les données, méthode approuvée par la Commission nationale médico-mutualiste.

Projet ACHIL

Pour évaluer les trajets de soins, le projet d'étude ACHIL (Ambulatory Care Health Information Laboratory) s'appuiera sur :

- une analyse des données transmises par les médecins généralistes (taille, poids, tension artérielle, cholestérol LDL, etc.) via une application web sécurisée
- une analyse des données de l'Agence Intermutualiste relatives à la prise en charge du patient (consultation chez un diététicien, examen sanguin, etc.) et à sa médication
- une analyse des données des réseaux "médecins vigies" et "Intego", pour les comparer aux données transmises par les médecins généralistes et pour récolter d'autres informations (tabagisme, activité physique, etc.).

Un **rapport global** intégrera les résultats de toutes ces analyses pour **mai 2013**. Un comité scientifique constitué de médecins généralistes, d'endocrinologues et de néphrologues interprétera et accompagnera les analyses.

Transmission des données par le médecin généraliste

Le médecin généraliste transmettra les données relatives à ses patients qui suivent un trajet de soins au moyen d'une application web sécurisée qui utilise les services de la plate-forme eHealth.

Le médecin généraliste transmettra ces données entre le 1^{er} mars au 31 août 2012 au plus tard. La date 1^{er} mars reste à confirmer : l'INAMI informera personnellement chaque médecin généraliste concerné avant le début de la période de récolte des données.

Plus d'informations

sur les données à transmettre et sur les garanties de sécurité pour la transmission des données :

- pour l'[insuffisance rénale chronique](#)
- pour le [diabète de type 2](#).

Trajets de soins, en chiffres

Le trajet de soins organise le suivi de patients souffrant d'une maladie chronique, avec pour but une collaboration étroite entre les différents dispensateurs de soins et le patient, et une meilleure qualité des soins. Depuis 2009, un trajet de soins existe pour l'insuffisance rénale chronique et pour le diabète de type 2. Au 31 octobre 2011, le nombre total de trajets de soins s'élevait à 15 428 pour l'insuffisance rénale chronique et à 20 176 pour le diabète de type 2.

Contact presse : Sandrine Bingen, Cellule communication INAMI : 02 739 72 06, communication@inami.fgov.be

Trajets de soins : plus d'informations sur le site www.trajetdesoins.be

Tous les communiqués de presse de l'INAMI sont accessibles sur www.inami.be